

## Appel à communication

*Les défis de l'ONU à l'aune de ses 80 ans – Réflexions critiques et perspectives*  
9 et 10 octobre 2025 – Aix-en-Provence

**Contexte.** Fondée en 1945 dans un contexte d'après-guerre, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a été pensée comme un forum universel destiné à maintenir la paix et la sécurité internationales, promouvoir la coopération et les relations amicales entre États tout en encourageant le développement et le respect des droits de l'homme.

Toutefois, alors que l'ONU s'imposait comme un acteur central des relations internationales, des voix se sont rapidement élevées pour repenser son fonctionnement.

Dès les années 1960, Grenville Clark et Louis Sohn pensent déjà à la possibilité de renforcer les moyens d'action de l'ONU afin d'en faire un « État fédéral mondial »<sup>1</sup>. Si leur approche paraît particulièrement ambitieuse, l'idée d'une réforme de la Charte qu'elle impose est loin d'être isolée. En effet, depuis 1945, la remise en question du fonctionnement de l'ONU a été envisagée à maintes reprises par la doctrine<sup>2</sup>, les États<sup>3</sup>, d'autres organisations internationales<sup>4</sup>, voir l'ONU elle-même<sup>5</sup>.

Ces débats portent notamment sur ses capacités d'adaptation tant au regard des évolutions de la société internationale, que vis-à-vis des nouveaux enjeux auxquels elle fait face.

En effet, ces évolutions interrogent quant à la cohérence du texte de la Charte, vieux de 80 ans, avec la réalité actuelle. À titre d'illustration, l'élargissement du nombre d'États membres – passant de 51 en 1945 à 193 aujourd'hui – a profondément modifié la dynamique institutionnelle de l'Organisation, soulevant des problématiques de représentativité et d'adaptation aux réalités contemporaines. Dès sa création en 1963, l'Organisation de l'unité africaine alertait sur cette situation. Au sein même de l'ONU, la nécessité d'une modification de la composition du Conseil de sécurité a été maintes fois discutée. Récemment, le 12 août 2024, le Conseil a débattu « du renforcement de la représentation de l'Afrique en son sein afin de "remédier à [cette] injustice historique" »<sup>6</sup>, sans grand résultat. Cette question de représentativité au sein du Conseil de sécurité, soulevée déjà il y a plus de 60 ans, à laquelle s'ajoutent les difficultés liées aux blocages récurrents de l'organe, a alimenté de nombreux débats et propositions de révision de la Charte.

<sup>1</sup> C. GRENVILLE, L. SOHN, *La paix par le droit mondial*, traduit d'après la deuxième édition américaine par F. GÉRARD, préface de G. DE LA PRADELLE, Paris, PUF, 1961, 545 p.

<sup>2</sup> Voy. entre autres, A. NOVOSSELOFF, « La réforme des Nations Unies. Défis et perspectives », *Rivista di Studi Politici Internazionali*, vol. 68, n°1 (269), 2001, pp. 3-31.

<sup>3</sup> Représentation permanente de la France auprès des Nations Unies à New-York, *La réforme de l'ONU*, mai 2020.

<sup>4</sup> J. M. THOUVENIN, « Les positions européennes à l'égard du projet de réforme des Nations Unies », *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, n°513, 2007, p. 665 et s.

<sup>5</sup> Voy. les mots prononcés par M. D. FRANCIS, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies le 12 août 2024, disponibles à l'adresse suivante : <https://press.un.org/fr/>.

<sup>6</sup> Nations Unies, « Le Conseil de sécurité débat du renforcement de la représentation de l'Afrique en son sein, afin de « remédier à l'injustice historique » et « une omission flagrante », CS/15788, 12 août 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://press.un.org/fr/>.

Parallèlement, l'ONU doit faire face à des défis globaux qui dépassent son cadre d'activité traditionnel. L'Assemblée générale, à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation en 2020 et alors qu'elle énonce les « déceptions » quant au bilan de l'ONU, met également en lumière les « inégalités de plus en plus graves » liées aux nouveaux enjeux mondiaux<sup>7</sup>.

La pandémie du Covid-19 fut un exemple frappant de crises ayant ébranlé la société internationale dans son ensemble<sup>8</sup>. Elle a creusé les inégalités socio-économiques déjà existantes en touchant particulièrement les personnes vulnérables<sup>9</sup>. Elle a également mis en lumière les disparités régionales concernant la sécurité de leur population<sup>10</sup>.

De manière moins soudaine, mais tout aussi profonde, le numérique a lui aussi transformé la société. Vue comme une opportunité de prospérité socio-économique et de promotion de la justice et de la paix par certains, l'ère du numérique pourrait tout autant accentuer la marginalisation des populations déjà défavorisées<sup>11</sup>. Si « en améliorant la connectivité » le numérique peut « concourir à l'égalité », 800 millions d'individus pourraient perdre leur emploi d'ici 2030 en raison de l'automatisation selon le groupe McKinsey<sup>12</sup>.

Ces exemples ne sont pas isolés. Selon l'Assemblée générale, les obstacles auxquels l'ONU est aujourd'hui confrontée sont tous liés entre eux. Ce n'est qu'avec un « multilatéralisme revitalisé »<sup>13</sup> qu'elle pourra les surmonter.

Par ailleurs, l'Organisation a tout de même su faire preuve d'inventivité pour répondre aux enjeux émergents. En témoigne l'élargissement progressif de ses domaines d'intervention<sup>14</sup> ou la pratique de l'Assemblée générale visant à se saisir de crises internationales en cas de blocage du Conseil par une interprétation extensive de la Charte<sup>15</sup>. Par ailleurs, et en dépit des critiques proférées à leur encontre, les opérations de maintien de la paix ont eu des effets concrets dans le rétablissement de la paix<sup>16</sup>.

De la même manière, si la crise du Covid-19 a eu des conséquences désastreuses, le soutien de l'ONU a contribué à en réduire les dégâts<sup>17</sup>. Pareillement, et alors que les effets néfastes de

---

<sup>7</sup> A/RES/75/1, *Renforcement du système des Nations Unies, Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies*, 28 septembre 2020, par. 4.

<sup>8</sup> *Riposte globale du Système des Nations Unies face à la Covid-19 : Sauver des vies, protéger les sociétés, reconstruire en mieux*, septembre 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/>.

<sup>9</sup> Nations Unies, *Rapports sur les objectifs du développement durable*, 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/>.

<sup>10</sup> *Riposte globale du Système des Nations Unies face à la Covid-19 : Sauver des vies, protéger les sociétés, reconstruire en mieux*, op. cit., p. 65.

<sup>11</sup> UN75 2020 et au-delà, *Façonnons notre avenir ensemble. L'impact des technologies numérique*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/>.

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> A/RES/75/1, *Renforcement du système des Nations Unies, Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies*, 28 septembre 2020, par. 5.

<sup>14</sup> Voy. par exemple, la liste répertoriée d'organes subsidiaires de l'Assemblée générale des Nations Unies, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/fr/ga/about/subsidiary/index.shtml>.

<sup>15</sup> Voy. par exemple : A/RES/377(V), *Union pour le maintien de la paix*, 3 novembre 1950.

<sup>16</sup> Nations Unies, *Le maintien de la paix fonctionne-t-il ? Voici ce que disent les données*, 11 décembre 2022, disponible à l'adresse suivante : <https://news.un.org/>.

<sup>17</sup> *Riposte globale du Système des Nations Unies face à la Covid-19 : Sauver des vies, protéger les sociétés, reconstruire en mieux*, septembre 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/>.

la numérisation « ne sont pas encore entièrement connus »<sup>18</sup>, le Secrétaire général a mis en place, le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique ayant permis l'adoption d'un Pacte numérique mondial par l'Assemblée générale le 20 septembre 2024<sup>19</sup>. Il comporte cinq objectifs principaux vers lesquels les rédacteurs s'engagent à tendre par des « actions concrètes et mesurables » d'ici 2030.

Ce bilan contrasté témoigne tant des réussites que des limites de l'ONU. La quête d'une paix durable et d'une sécurité internationale, la coopération entre États, le développement et la protection des droits humains, reste des défis permanents. Une analyse plus approfondie des actions menées au cours de ses 80 années d'existence permettrait non seulement d'évaluer son efficacité, mais aussi d'anticiper les perspectives d'évolution de l'Organisation face aux enjeux contemporain.

**Enjeux.** Tous les dix ans, l'ONU célèbre l'anniversaire de sa création. C'est à chaque fois l'occasion d'adapter l'Organisation au monde qui l'entoure. En 1995, le Secrétaire général voyait dans le cinquantenaire l'opportunité d'un passage « de la vieille à la nouvelle ONU »<sup>20</sup>. Une ambition similaire a guidé le « Sommet du millénaire » en 2005 durant lequel il était question de « faire preuve d'imagination pour renforcer [les] structures », comme le soulignait Kofi Annan, alors Secrétaire général. Qu'en est-il vingt ans plus tard ?

Dans sa Déclaration faite à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'Organisation, l'Assemblée générale présageait pour les dix prochaines années, une « décennie d'action et de réalisation pour le développement durable », car cette dernière sera « l'[a] plus critiqu[e] de notre génération »<sup>21</sup>. L'année 2030 apparaît donc comme un tournant décisif.

Pourtant, à mi-parcours, les résultats semblent hétérogènes et souvent insuffisants, particulièrement dans les pays en développement où les crises successives ont considérablement ralenti la mise en œuvre des ODD<sup>22</sup>.

Alors que 2020 devait marquer le début d'une décennie d'actions ambitieuses, la pandémie de Covid-19 a entraîné un recul des avancées réalisées. Parallèlement, le dérèglement climatique impose une accélération des efforts internationaux pour limiter le réchauffement en dessous de 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris. Dans ce contexte la capacité de l'ONU à mobiliser ses États membres autour d'engagements concrets est plus cruciale que jamais. Les années à venir seront décisives pour transformer les engagements politiques en actions tangibles et atteindre les objectifs visés d'ici l'horizon 2030<sup>23</sup>.

---

<sup>18</sup> Révision n°3 du Pacte numérique mondial, GDC Rev 3 - Draft Under Silence Procedure, 11 juillet 2024, p. 1, par. 3 (traduction libre).

<sup>19</sup> A/79/L.2, *Renforcement du système des Nations Unies. Le Pacte pour l'avenir*, 20 septembre 2024.

<sup>20</sup> A. NOVOSSELOFF, « La réforme des Nations Unies. Défis et perspectives », *op. cit.*, p. 3.

<sup>21</sup> A/RES/75/1, *Renforcement du système des Nations Unies, Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies*, 28 septembre 2020, par. 7.

<sup>22</sup> Réseau des Solutions pour le Développement Durable, *Le monde risque de perdre une décennie de progrès sur les Objectifs de Développement Durable*, p. 2, disponible à l'adresse suivante : <https://www.sdgindex.org/>.

<sup>23</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Suivi des progrès des indicateurs des objectifs de développement durable liés à l'alimentation et à l'agriculture*, 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/>.

Pourtant, le financement des Nations Unies et de ses institutions constitue un défi majeur, influençant directement leur capacité à remplir leurs mandats. Le budget ordinaire de l'ONU est principalement alimenté par les contributions obligatoires des États membres, calculées selon une clé de répartition prenant en compte leur capacité de paiement. Cependant, les retards et défauts de paiement de certains États ont conduit à des crises de liquidité, entravant le fonctionnement optimal de l'Organisation<sup>24</sup>. De plus, les moyens alloués aux opérations de maintien de la paix, essentielles pour la stabilité internationale, sont tributaires des affinités et tensions géopolitiques. De manière générale, elles font face à des déficits budgétaires récurrents, limitant leur efficacité sur le terrain<sup>25</sup>.

En outre, les fonds et programmes onusiens, tels que UNICEF ou le PNUD, dépendent majoritairement de contributions volontaires des États membres et d'autres donateurs. Cette dépendance les rend vulnérables aux fluctuations des engagements des donateurs, compromettant la planification et la mise en œuvre de leurs programmes<sup>26</sup>.

Si historiquement l'ONU a traversé plusieurs crises financières, le rapport dressé par le Secrétaire général en mai 2024 est alarmant<sup>27</sup>. Il met en évidence une trésorerie fluctuante, un taux de recouvrement le plus bas sur ces cinq dernières années (82,3 % en 2023) et des arriérés records de 859 millions de dollars, compromettant l'exécution des mandats<sup>28</sup>. La crise financière affecte aussi les opérations de maintien de la paix, avec des risques de retards de paiement aux pays contributeurs<sup>29</sup>. Le rapport insiste sur l'urgence de solutions durables et d'une meilleure régularité des paiements des États membres. Face à ces défis, des appels à une réforme du système financier international ont été lancés. Le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Objectif 17 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 mettent l'accent sur le renforcement des moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial pour le développement durable, incluant des stratégies de financement innovantes<sup>30</sup>. En somme, assurer un financement stable et adéquat pour l'ONU se révèle essentiel pour garantir l'efficacité de ses actions et la réalisation de ses objectifs globaux.

À l'occasion des 80 ans de l'Organisation des Nations Unies, ce colloque propose une analyse approfondie et pluridisciplinaire sur les réalisations, les limites et les perspectives de cette organisation fondatrice du multilatéralisme contemporain. Ce rendez-vous scientifique a pour ambition de réunir universitaires, chercheurs, praticiens et experts autour d'une réflexion critique et prospective du rôle et de l'évolution de l'ONU dans un contexte international marqué par des bouleversements systémiques et de recompositions géopolitiques majeures.

---

<sup>24</sup> Nations Unies, *Financement de l'ONU*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/>.

<sup>25</sup> Nations Unies, *Opérations de maintien de la paix et financement*, disponible à l'adresse suivante : <https://peacekeeping.un.org/>.

<sup>26</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Sources de financement et enjeux*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.undp.org/>.

<sup>27</sup> A/78/524/Add.1, *Situation financière de l'Organisation des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général*, 13 mai 2024.

<sup>28</sup> *Ibid.*, points 10 et 14, pp. 4 et 5.

<sup>29</sup> *Ibid.*, pp. 5-7.

<sup>30</sup> Nations Unies, *Programme d'action d'Addis-Abeba et financement du développement*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/>.

*Axes thématiques.* Afin d'encadrer les réflexions, trois axes principaux ont été identifiés, mais ne sont pas limitatifs :

### **Axe 1 : Justice et règlement des différends internationaux**

Cet axe examine le rôle des Nations Unies dans l'administration de la justice internationale et le règlement pacifique des différends. Il s'intéresse aux institutions judiciaires et quasi-judiciaires liées au système onusien, en particulier à l'évolution du rôle et de la jurisprudence de la Cour internationale de Justice. L'analyse portera également sur les interactions entre les différents mécanismes de règlement des conflits, la coexistence du pluralisme juridique et la quête d'universalité des normes, ainsi que les défis liés à l'exécution des décisions et à leur légitimité dans un ordre international en mutation.

### **Axe 2 : Les Nations Unies entre réformes et blocages institutionnels**

Cet axe analyse les dynamiques internes du système onusien en mettant l'accent sur les enjeux de gouvernance, de transparence et de représentativité au sein des organes principaux et subsidiaires. Il s'agit d'examiner les réformes institutionnelles, tant celles mises en œuvre que celles restées à l'état de projet, en interrogeant leur faisabilité et leurs limites. Par ailleurs, la question du financement des Nations Unies constitue un enjeu majeur, influençant tant l'indépendance de l'Organisation que sa capacité d'action. Les contraintes budgétaires, la répartition des contributions et les stratégies de financement alternatives seront ainsi abordées comme des facteurs déterminants de la réforme onusienne.

### **Axe 3 : La place des institutions spécialisées et des acteurs non étatiques dans le système onusien**

Cet axe explore le rôle des institutions spécialisées, des organisations régionales, des ONG et des acteurs privés dans la mise en œuvre des objectifs de l'ONU. Il s'agit ici d'analyser les complémentarités et les tensions possibles entre ces acteurs et les organes onusiens, en interrogeant leur influence normative, leur capacité d'action et leur légitimité. L'axe portera notamment sur les synergies et défis rencontrés par les acteurs dans des domaines clés tels que le climat, la santé mondiale ou la numérisation.

**Modalités de soumission.** Les propositions de communication de deux pages maximum devront inclure un résumé de la communication qui expose la question de recherche, les méthodes de la recherche et la thèse défendue. Toute proposition de communication devra être accompagnée d'un *curriculum vitae* et d'une courte bibliographie. Ces propositions devront être envoyées avant le **15 juin 2025** à l'adresse suivante : [afnuaix@gmail.com](mailto:afnuaix@gmail.com) avec en objet : Colloque ONU, NOM et prénom.

Les contributions peuvent être soumises en français ou en anglais. Les propositions seront examinées par un comité scientifique, et les auteurs retenus seront informés avant **le 15 juillet 2025**.

Nous encourageons des contributions venant des doctorants et jeunes chercheurs, et, également, celles de praticiens chargés d'appliquer et d'interpréter le droit ainsi que des décideurs politiques. L'appel est également ouvert à toutes autres disciplines que le droit, pour autant que les candidats aient un objet de recherche en lien direct avec les axes de recherche.

**Publication.** Les communications sélectionnées pourront faire l'objet d'une publication dans un numéro spécial de *l'Observateur des Nations Unies*.

**Comité d'organisation.**

- Margaux BEGLIMINI (Doctorante en droit, CERIC - UMR DICE 7318, AMU)
- Teddy Junior CROZATIER (Doctorant en droit, CERIC - UMR DICE 7318, AMU)
- Maxiane MONTEUX (Doctorante en droit, CERIC - UMR DICE 7318, AMU)
- Nicolas PETROSINO--BOIS (Doctorant en droit, CERIC - UMR DICE 7318, AMU)

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter : [afnuaix@gmail.com](mailto:afnuaix@gmail.com).

## Call for papers

*The Challenges of the United Nations in the light of its 80th Anniversary –  
Critical Reflections and Perspectives*  
9 and 10 October 2025 – Aix-en-Provence (France)

**Background.** Founded in 1945 in a post-war context, the United Nations (UN) was conceived as a universal forum for maintaining international peace and security, promoting cooperation and friendly relations among States while encouraging development and respect for human rights.

However, as the UN emerged as a central player in international relations, voices were quickly raised to rethink how it operated.

As early as the 1960s, Grenville Clark and Louis Sohn were already thinking about the possibility of strengthening the UN's means of action to make it a "world federal state"<sup>1</sup>. While their approach seems particularly ambitious, the idea of Charter reform is far from isolated. Indeed, since 1945, the questioning of the functioning of the UN has been considered on many occasions by doctrine<sup>2</sup>, states<sup>3</sup>, other international organizations<sup>4</sup>, and even the UN itself<sup>5</sup>.

These debates focus on its ability to adapt both about the changes in international society and about the new challenges it faces.

Indeed, these developments raise questions about the coherence of the text of the Charter, which is 80 years old, with current reality. For example, the expansion of the number of Member States – from 51 in 1945 to 193 today – has profoundly changed the institutional dynamics of the Organization, raising issues of representativeness and adaptation to contemporary realities. Since its creation in 1963, the Organization of African Unity has been warning about this situation. Within the UN itself, the need for a change in the composition of the Security Council has been discussed many times. Recently, on August 12, 2024, the Council debated about "*La représentation limitée de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité restreint la capacité du continent à résoudre les conflits de manière efficace et concrète*",<sup>6</sup> without much result. This question of representativeness within the Security Council, which was raised more than 60 years ago, in addition to the difficulties linked to the body's recurrent blockages, has fuelled numerous debates and proposals for revising the Charter.

---

<sup>1</sup> C. GRENVILLE, L. SOHN, *World Peace Through World Law*, Harvard, University Press, 1958, 540 p.

<sup>2</sup> See, among others, A. NOVOSSELOFF, "La réforme des Nations Unies. Défis et perspectives", *Rivista di Studi Politici Internazionali*, vol. 68, n°1 (269), 2001, pp. 3-31.

<sup>3</sup> Permanent Representation of France to the United Nations in New York, *La réforme de l'ONU*, May 2020.

<sup>4</sup> J. M. THOUVENIN, "Les positions européennes à l'égard du projet de réforme des Nations Unies", *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, No. 513, 2007, p. 665 *et seq.*

<sup>5</sup> See the words spoken by Mr. D. FRANCIS, President of the United Nations General Assembly on 12 August 2024, available at <https://press.un.org/fr/>.

<sup>6</sup> United Nations, « Le Conseil de sécurité débat du renforcement de la représentation de l'Afrique en son sein, afin de « remédier à l'injustice historique » et « une omission flagrante », CS/15788, 12 August 2024, available at <https://press.un.org/fr/>.

At the same time, the United Nations faces global challenges that go beyond its traditional scope of activity. The General Assembly, on the 75th anniversary of the Organization in 2020 and as it sets out the "disappointments" with the UN's record, also highlights the world "is plagued by growing inequality" related to new global challenges<sup>7</sup>.

The Covid-19 pandemic was a striking example of crisis that shook international society as a whole<sup>8</sup>. It has deepened existing socio-economic inequalities, particularly affecting vulnerable people<sup>9</sup>. It also highlighted regional disparities in the security of their populations<sup>10</sup>.

In a less sudden, but just as profound way, digital technology has also transformed society. Seen as an opportunity for socio-economic prosperity and the promotion of justice and peace by some, the digital age could also accentuate the marginalization of already disadvantaged populations<sup>11</sup>. If "enhancing connectivity" digital technology "can be a great equaliser", 800 million individuals could lose their jobs by 2030 due to automation, according to the Mckinsey group<sup>12</sup>.

These examples are not isolated. According to the General Assembly, the obstacles facing the United Nations today are all interrelated. Only with "reinvigorated multilateralism"<sup>13</sup> can it overcome them.

In addition, the Organization has nevertheless been able to be inventive in responding to emerging challenges. This is evidenced by the gradual broadening of its areas of intervention<sup>14</sup> and the practice of the General Assembly to deal with international crises in the event of a blockage of the Council through a broad interpretation of the Charter<sup>15</sup>. Moreover, and despite the criticism levelled at them, peacekeeping operations have had a concrete impact in restoring peace<sup>16</sup>.

In the same way, while the Covid-19 crisis has had disastrous consequences, the UN's support has helped to reduce the damage<sup>17</sup>. Similarly, and while the harmful effects of digitalization "are not yet fully known"<sup>18</sup>, the Secretary-General has set up the High-Level Panel on Digital Cooperation that led to the adoption of a Global Digital Compact by the General

---

<sup>7</sup> A/RES/75/1, *Strengthening of the United Nations system, Declaration on the commemoration of the seventy-fifth anniversary of the United Nations*, 28 September 2020, para. 4.

<sup>8</sup> *United Nations Comprehensive Response to COVID-19: Saving Lives, Protecting Societies, Recovering Better*, September 2020, available at <https://www.un.org/>.

<sup>9</sup> United Nations, *The Sustainable Development Goals Report, 2020*, available at: <https://unstats.un.org/>.

<sup>10</sup> *United Nations Comprehensive Response to COVID-19: Saving Lives, Protecting Societies, Recovering Better*, *op. cit.*, p. 64.

<sup>11</sup> UN75 2020 and beyond, *Shaping Our Future Together. The impact of digital technologies*, available at <https://www.un.org/>.

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> A/RES/75/1, *op. cit.*, para. 5.

<sup>14</sup> See, for example, the listed subsidiary organs of the United Nations General Assembly, available at <https://www.un.org/en/ga/about/subsidiary/index.shtml>.

<sup>15</sup> See, for example, A/RES/377(V), *Uniting for peace*, 3 November 1950.

<sup>16</sup> United Nations, *Does UN Peacekeeping work? Here's what the data says*, 11 December 2022, available at: <https://news.un.org/>.

<sup>17</sup> *The United Nations System's Global Response to COVID-19: Saving Lives, Protecting Societies, Building Back Better*, *op. cit.*

<sup>18</sup> *Global Digital Compact Revision No. 3*, GDC Rev 3 - Draft Under Silence Procedure, 11 July 2024, p. 13.

Assembly on 20 September 2024<sup>19</sup>. It has five main objectives towards which the drafters commit to working through concrete and measurable actions by 2030.

This mixed record testifies to both the successes and the limitations of the United Nations. The quest for lasting peace and international security, cooperation between states, development and the protection of human rights remain ongoing challenges. A more in-depth analysis of the actions carried out during its 80 years of existence would not only make it possible to assess its effectiveness, but also to anticipate the prospects for the Organization's evolution in the face of contemporary challenges.

**Issues.** Every ten years, the United Nations celebrates the anniversary of its creation. Each time it is an opportunity to adapt the Organization to the world around it. In 1995, the Secretary-General saw in the fiftieth anniversary the opportunity for a transition "de la vieille à la nouvelle ONU"<sup>20</sup>. A similar ambition guided the "Millennium Summit" in 2005, during which it was a question of "using imagination to strengthen [the] structures", as Kofi Annan, then Secretary-General, pointed out. What about twenty years later?

In its Declaration on the commemoration of the 75th anniversary of the establishment of the Organization, the General Assembly foreshadowed for the next ten years a "decade of action and delivery for sustainable development", as it will be "the most critical of our generation"<sup>21</sup>. The year 2030 therefore appears to be a decisive turning point.

Yet, at the halfway point, the results seem heterogeneous and often insufficient, particularly in developing countries where successive crises have considerably slowed down the implementation of the SDGs<sup>22</sup>.

While 2020 was supposed to mark the beginning of a decade of ambitious actions, the Covid-19 pandemic led to a setback in the progress made. At the same time, climate change requires an acceleration of international efforts to limit warming to below 1.5°C, in accordance with the Paris Agreement. In this context, the ability of the United Nations to mobilize its Member States around concrete commitments is more crucial than ever. The coming years will be decisive in transforming political commitments into tangible actions and achieving the goals set by 2030<sup>23</sup>.

Yet, the financing of the United Nations and its agencies is a major challenge, directly influencing its ability to fulfil its mandates. The regular budget of the United Nations is mainly financed by the assessed contributions of Member States, calculated according to a distribution key that considers their capacity to pay. However, delays and defaults by some States have led to liquidity crises, hampering the optimal functioning of the Organization<sup>24</sup>. Moreover, the

---

<sup>19</sup> A/79/L.2, *Strengthening of the United Nations system. The Pact for the Future*, 20 September 2024.

<sup>20</sup> A. NOVOSSELOFF, "La réforme des Nations Unies. Défis et perspectives", *op. cit.*, p. 3.

<sup>21</sup> A/RES/75/1, *op. cit.*, para. 7.

<sup>22</sup> Réseau des Solutions pour le Développement Durable, *Le monde risque de perdre une décennie de progrès sur les Objectifs de Développement Durable*, p. 2, available at <https://www.sdgindex.org/>. For the report, see *Sustainable Development Report*, Dublin, 2024, available at <https://dashboards.sdgindex.org/>.

<sup>23</sup> Food and Agriculture Organization of the United Nations, *Tracking progress on food and agriculture-related SDG indicators*, 2023, available at <https://www.fao.org/>.

<sup>24</sup> United Nations, *UN Funding*, available at <https://www.un.org/>.

resources allocated to peacekeeping operations, which are essential for international stability, depend on geopolitical affinities and tensions. In general, they face recurrent budget deficits, limiting their effectiveness on the ground<sup>25</sup>.

In addition, UN funds and programmes, such as UNICEF or UNDP, rely heavily on voluntary contributions from Member States and other donors. This dependence makes them vulnerable to fluctuations in donor commitments, undermining the planning and implementation of their programmes<sup>26</sup>.

While the UN has historically gone through several financial crises, the report drawn up by the Secretary-General in May 2024 is alarming<sup>27</sup>. It highlights fluctuating cash flow, the lowest collection rate in the last five years (82.3% in 2023) and record arrears of \$859 million, compromising the execution of mandates<sup>28</sup>. The financial crisis is also affecting peacekeeping operations, with the risk of late payments to contributing countries<sup>29</sup>. The report stresses the urgent need for sustainable solutions and better regularity of payments by Member States. In the face of these challenges, there have been calls for reform of the international financial system. The Addis Ababa Action Agenda and Goal 17 of the 2030 Agenda for Sustainable Development emphasize capacity building and the global partnership for sustainable development, including innovative financing strategies<sup>30</sup>. In short, ensuring stable and adequate funding for the United Nations is essential to ensure the effectiveness of its actions and the achievement of its global objectives.

For the 80th anniversary of the United Nations, this symposium offers an in-depth and multidisciplinary analysis of the achievements, limits and prospects of this founding organization of contemporary multilateralism. This scientific meeting aims to bring together academics, researchers, practitioners and experts around a critical and forward-looking reflection on the role and evolution of the UN in an international context marked by systemic upheavals and major geopolitical rebuilding.

---

<sup>25</sup> United Nations, *Selected General Assembly documents relating to the approved resources for UN Peacekeeping operations*, available at <https://peacekeeping.un.org/>.

<sup>26</sup> United Nations Development Programme (UNDP), *Funding*, available at <https://www.undp.org/>.

<sup>27</sup> A/78/524/Add.1, *Financial situation of the United Nations, Report of the Secretary-General*, 13 May 2024.

<sup>28</sup> *Ibid.*, para. 10 and 14, pp. 4 and 5.

<sup>29</sup> *Ibid.*, pp. 5-7.

<sup>30</sup> United Nations, *Addis Ababa Action Agenda and Financing for Development*, available at <https://www.un.org/>.

*Thematic axes.* To frame the reflections, three main axes have been identified, but are not exhaustive:

### **Axis 1: Justice and settlement of international disputes**

This axis examines the role of the United Nations in the administration of international justice and the peaceful settlement of disputes. He is interested in the judicial and quasi-judicial institutions related to the UN system, in particular the evolution of the role and jurisprudence of the International Court of Justice. The analysis will also focus on the interactions between the different mechanisms for the settlement of conflicts, the coexistence of legal pluralism and the quest for universality of norms, as well as the challenges related to the execution of decisions and their legitimacy in a changing international order.

### **Axis 2: The United Nations between reforms and institutional blockages**

This axis analyzes the internal dynamics of the UN system by focusing on the issues of governance, transparency and representativeness within the main and subsidiary organs. The aim is to examine institutional reforms, both those implemented and those that have remained at the project stage, by questioning their feasibility and their limits. Moreover, the question of the financing of the United Nations is a major issue, influencing both the independence of the Organization and its ability to act. Budgetary constraints, distribution of contributions and alternative financing strategies will be addressed as key factors in UN reform.

### **Axis 3: The place of specialized agencies and non-state actors in the UN system**

This axis explores the role of specialized agencies, regional organizations, NGOs and private actors in the implementation of the UN's goals. The aim here is to analyse the complementarities and possible tensions between these actors and the UN bodies, by questioning their normative influence, their capacity for action and their legitimacy. The focus will include synergies and challenges faced by actors in key areas such as climate, global health or digitalisation.

**Submission Procedures.** Proposals for papers of no more than two pages should include a summary of the paper that sets out the research question, the research methods and the thesis defended. All proposals for papers should be accompanied by a *curriculum vitae* and a short bibliography. These proposals should be sent before **June 15, 2025** to the following address: [afnuaix@gmail.com](mailto:afnuaix@gmail.com) with the subject line: Colloque ONU, LAST NAME and first name.

Contributions can be submitted in French or English. Proposals will be reviewed by a scientific committee and successful authors will be notified by **July 15, 2025**.

We encourage contributions from PhD students and young researchers, as well as from practitioners responsible for applying and interpreting the law as well as from policy makers. The call is also open to all disciplines other than law, as long as the candidates have a research subject directly related to the research axes.

**Publication.** The selected papers may be published in a special issue of *the United Nations Observer*.

**Organizing Committee.**

- Margaux BEGLIMINI (PhD student in law, CERIC - UMR DICE 7318, AMU)
- Teddy Junior CROZATIER (PhD student in law, CERIC - UMR DICE 7318, AMU)
- Maxiane MONTEUX (PhD student in law, CERIC - UMR DICE 7318, AMU)
- Nicolas PETROSINO--BOIS (PhD student in law, CERIC - UMR DICE 7318, AMU)

For any question or further information, please contact: [afnuaix@gmail.com](mailto:afnuaix@gmail.com).